



**SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES  
MENAGERES**

## **PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 06 JUILLET 2015**

**Date de Convocation**

26 juin 2015

**Date d’Affichage**

13 juillet 2015

**Nombre de délégués**

- En exercice	55
- Présents	39
- Votants	39
- Représentés	00
- Absents	16

L’an deux mille quinze, le 06 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents** : M.M. BERGAMASCHI, PENOT, CORBIN, NICOLLE, NICOLAS, DA SILVA, CLERC, LEDOUX, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, THILLAYS, GOSSEREZ, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. TOURNIER, Mmes PORTIE, SAGOT, M.M. CHOLLET, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mme ROBBE, M.M. PIQUOIS, CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, M. LAKAYE, Mme RACAUD, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

**Représentés** : -

**Absents** : M.M. SIMARD, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. LENARDUZZI, POUSSEL, BUZZI, VARY, Mme MASSON, Mme AQUILON, M. OLLAR (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RICHTIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne), M. GELE, Mmes DUBREUCQ, CHARET, (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »), M. BOITEUX (Communauté de Communes Bassée Montois).

**Etaient également présents** :

- M. Pascal DALICIEUX, Maire de la commune de BLENNES,
- M. Philippe CARPENTIER, BBJ ENVIRONNEMENT,
- Mme Andrée ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM.

**Secrétaire de séance** : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

*La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves JEGO.*

**M. JEGO :** Bonjour à tous.

*Monsieur JEGO procède à l'appel...*

**M. JEGO :** Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer nos travaux.

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du Procès-Verbal du 22 mai 2015 ;
- Autorisation donnée au Président à lancer un appel à projet pour sélectionner un porteur de projet pour la ressourcerie/recyclerie du SIRMOTOM ;
- Autorisation donnée au Président à attribuer le marché pour la réhabilitation et l'extension de la déchetterie de Voulx ;
- Autorisation donnée au Président à attribuer le marché pour la fourniture de caissons pour les déchetteries du SIRMOTOM ;
- Autorisation donnée au Président à attribuer le marché pour la collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives, transport et mise en décharge des encombrants, entretien et maintenance des bacs et des bornes et collecte des dépôts sauvages ;
- Autorisation donnée au Président à vendre l'Hôtel de l'intercommunalité – 4 rue Edouard Branly – Montereau-Fault-Yonne ;
- Autorisation donnée au Président à créer deux postes d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe dans le cadre d'avancements de grade ;
- Affaires et questions diverses ;

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 MAI 2015**

**M. JEGO :** Y a-t-il des remarques ? (Non).

Nous remercions notre sténotypiste fidèle et efficace.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Il est adopté à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER UN APPEL A PROJET POUR  
SELECTIONNER UN PORTEUR DE PROJET POUR LA RESSOURCERIE/RECYCLERIE DU  
SIRMOTOM**

**M. JEGO :** Nous travaillons depuis plusieurs mois sur ce projet. Aujourd'hui, il convient de lancer officiellement un appel à porteurs de projet. Nous sommes en relation avec Emmaüs, mais nous devons ouvrir la possibilité de contractualiser éventuellement avec d'autres. Cela permettra aussi à Emmaüs de pouvoir répondre formellement à un appel à projet et donc de faire acte de candidature. J'ai d'ailleurs rencontré les personnes d'Emmaüs et cela remonte à l'échelon national pour que la procédure soit lancée dans les meilleures conditions.

Je vous propose donc :

- De lancer l'appel à projet ;
- De constituer le Comité de pilotage ;
- De procéder aux publications sur les supports adaptés.

Je remercie les candidats qui vont faire partie du Comité de pilotage de ce beau projet de ressourcerie/recyclerie. Je les invite à se manifester afin de travailler sur cette question.

Il s'agit de mettre en place des ateliers et une boutique sur le site de l'usine. Des personnes en insertion professionnelle pourront ainsi réparer des objets issus de la collecte des monstres ou apportés par la population. Il est prévu de mettre en place un atelier de menuiserie, de textile et de petit électroménager. L'idée est multiple :

- Récupérer ce qui est récupérable par les monstres. Nous récupérerions notamment des meubles dans le but d'être réparés ;
- Permettre de l'insertion professionnelle à des personnes qui en ont besoin ;
- Créer une boutique où les personnes pourraient acheter à un coût très bas les objets réparés. Nous montrerons ainsi qu'il est possible de recycler.

L'idée serait que les gens prennent l'habitude d'amener directement ce qu'ils auraient de réparables et ainsi éviter de jeter ou d'attendre les monstres.

Ce projet doit maintenant passer à une phase opérationnelle. Nous avons d'ailleurs des financements. Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui souhaite participer au Comité de pilotage ? (M. CLERC, Mme DE SAINT LOUP, M. FONTAINE, M. CHOMET, M. TROUVE, M. NICOLLE, Mme BOUNIOUX et Mme ROBBE).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Le Comité de pilotage est installé et la délibération est adoptée.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A ATTRIBUER LE MARCHE POUR LA  
REHABILITATION ET L'EXTENSION DE LA DECHETTERIE DE VOULX**

**M. JEGO :** Ce point est retiré de l'ordre du jour. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A ATTRIBUER LE MARCHE POUR LA  
FOURNITURE DE CAISSONS POUR LES DECHETTERIES DU SIRMOTOM**

**M. JEGO :** Conformément à la Commission d'appel d'offres, nous vous proposons de retenir la société TMI Moriceau à Antran dans le 86. Monsieur CARPENTIER peut-il nous dire quelques mots sur ces caissons ?

**M. CARPENTIER :** La première série de caissons date d'une bonne dizaine d'années. Ils commencent à être sérieusement abîmés. La deuxième série que nous avons commandée il y a trois ans est plutôt en triste état. Il va falloir des caissons pour l'extension de la déchetterie de Voulx. Nous devons donc remplacer les caissons existants qui commencent à vieillir et recréer de nouveaux caissons. Sur la déchetterie de Voulx, nous aurons 6 nouveaux quais à équiper chacun d'une benne. COVED fournit les bennes complémentaires liées aux rotations, etc. Néanmoins, l'image de marque du Syndicat veut que nous ayons nos propres bennes. Nous avons relancé l'appel d'offres. Nous retenons finalement une société qui n'est pas l'entreprise sortante.

**M. JEGO :** Que fait-on des vieux caissons ?

**M. CARPENTIER :** Les caissons se recyclent bien. Ils peuvent être réparés quand un fond est abîmé en en soudant un autre. Toutefois, quand ils arrivent en fin de vie, il faut les changer.

**M. JEGO :** Dans ce cas, ils sont revendus au poids à la ferraille. Y a-t-il d'autres questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A ATTRIBUER LE MARCHE POUR LA  
COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DES ENCOMBRANTS, DES COLLECTES  
SELECTIVES, TRANSPORT ET MISE EN DECHARGE DES ENCOMBRANTS, ENTRETIEN  
ET MAINTENANCE DES BACS ET DES BORNES ET COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES**

**M. JEGO :** Un travail important a été réalisé par la Commission d'attribution. Il y a un gros marché sur ce sujet. Nous vous proposons de suivre l'avis de la Commission d'appel d'offres, c'est-à-dire d'attribuer :

- Le lot n°1 à la société Aubine pour un montant annuel de 2 342 981,00 € H.T. ;
- Les lots n°2, 3 et 4 à la société COVED pour les montants annuels :  
Lot 2 - 63 050,00 € H.T., lot 3 - 154 767,91 H.T., lot 4 - les montants sont ceux repris dans l'acte d'engagement.

**M. CARPENTIER :** Le plus gros lot concerne la collecte en porte à porte des ordures ménagères et la collecte sélective des emballages. Le prestataire a fait une belle offre. Sur l'ancien contrat, nous avons eu du mal à obtenir certains éléments, mais nous les obtiendrons sur le nouveau contrat. La société Aubine a bien compris.

**M. JEGO :** Aubine, c'est Veolia.

**M. CARPENTIER :** Oui. Il s'agit du prestataire sortant. Nous avons deux situations. D'abord, nous avons une situation transitoire selon laquelle nous ne changeons rien jusqu'au mois d'avril, de manière à ne pas trop perturber la population et à adapter le volume des bacs. En revanche, à partir du mois d'avril nous passerons à une nouvelle organisation. Nous changerons légèrement les jours et les dates. Les camions de la collecte tourneront deux fois par jour. Nous avons deux équipages par camion, ce qui permet de faire des économies sur les véhicules.

La collecte sélective dans les petites communes qui passait une fois tous les quinze jours passera dorénavant une fois par semaine. En revanche, la plupart des collectes qui passaient deux ou trois fois par semaine dans les grandes communes ne passeront plus qu'une fois par semaine, sauf sur les secteurs chargés. Nous essayons d'économiser sur les ordures ménagères pour remettre quelque prestation sur la collecte sélective. Evidemment, nous espérons parvenir à une augmentation des tonnages en collecte sélective.

Le lot n°2 concerne la collecte des points d'apport volontaire semi-enterrés ou aériens. Cette prestation était auparavant assurée par Aubine. COVED nous propose de le faire à un prix attractif. De plus, il y a aussi une belle synergie avec la déchetterie.

**M. JEGO :** Aubine perd cette partie du marché.

**M. CARPENTIER :** – Oui.

Le lot n°3 concerne l'élimination des encombrants. Dans l'ancien marché, les petits camions de collecte des encombrants allaient directement en décharge. Nous avons un quai de transfert au SIRMOTOM. Nous avons donc demandé que la collecte se fasse avec une rupture de charges sur notre quai de transfert. COVED viendra donc recharger ces encombrants pour les éliminer.

Le lot n°4 concerne le nettoyage des dépôts sauvages dans les petits chemins, les forêts, etc. Pour l'instant, nous ne maîtrisons pas bien le rendu. Nous l'attribuons à COVED. S'il faut définir un budget, je vous laisse faire.

**Mme ZAIDI :** Nous attribuons une enveloppe. Quand elle sera épuisée, nous n'irons pas au-delà.

**M. CARPENTIER :** Il y a un phénomène de déstockage important au départ.

**M. JEGO :** Cela répond aux questions maintes fois évoquées ici des maires et des communes qui ont des gravats, etc. sur leurs chemins. A un moment, nous avons songé à nous équiper nous-mêmes, mais c'est trop important. Nous avons donc lancé un marché avec une société spécialisée. Si nous devons faire un avenant pour augmenter les capacités afin de couvrir certains besoins, nous le proposerons. Pour l'instant, nous avons une enveloppe et nous verrons. En revanche, il faudra assez vite écrire aux communes concernées pour savoir comment déclencher le système.

**M. LEDOUX :** Aujourd'hui, ce sont les entreprises qui paient la décharge en déchetterie.

**Mme ZAIDI :** Aujourd'hui, il n'y a pas de collecte des déchets sauvages.

**M. LEDOUX :** Les entreprises ne peuvent pas mettre leurs déchets sauvages...

**M. JEGO :** Les déchets sauvages sont essentiellement jetés par les particuliers. Aujourd'hui, les entreprises savent bien ce qu'elles risquent si elles se font prendre. Je pense que ce sont essentiellement des particuliers en travail au noir et des particuliers qui par exemple vident une maison et qui n'en ont que faire de jeter dans la nature. Les entreprises connaissent les circuits de traitement. Il faudra sans doute avoir une réflexion un jour sur une déchetterie spécifique aux entreprises. En l'occurrence, nous voulons rendre un service aux communes au travers d'un système d'alerte. Le SIRMOTOM est à la limite de sa compétence, puisqu'il ne s'agit pas d'ordures ménagères, mais nous sommes quand même un Syndicat de collecte. Chaque commune devra savoir précisément comment déclencher le système. Si nous épuisons l'enveloppe en six mois, nous devons la doubler. Nous essaierons de regarder.

Je souhaiterais aussi qu'après avoir nettoyé un endroit, ils implantent un panneau mentionnant que le dépôt est ici totalement interdit et passible d'une amende. Chaque fois que nous avons nettoyé des endroits à Montereau et posé un panneau, les dépôts se sont calmés. Si vous nettoyez sans rien indiquer, il faut ensuite tout recommencer. Le panneau n'est pas magique, mais il peut réduire les dépôts sauvages. Les gardes champêtres peuvent aussi regarder. Souvent, on peut retrouver une facture ou autres et remonter à la source.

**M. GAULTIER :** Ces marchés sont signés pour combien de temps ?

**M. CARPENTIER :** Pour 7 ans. Cela correspond à la durée de vie des camions. Nous leur imposons des camions neufs au démarrage, mais avec une durée de marché qui correspond à leur renouvellement.

Concernant les dépôts sauvages, nous avons aussi pensé à découper les parties en deux. Une partie de la collecte est réalisée via le lot n°4. Normalement, elle est à la charge des communes. La collecte dans les petits bois n'est pas réellement de la compétence du Syndicat. En revanche, le traitement de ces déchets sera réalisé par le SIRMOTOM. Les déchets récupérés seront amenés dans la déchetterie. Ils seront donc pesés avec les tonnages du SIRMOTOM et payés par le SIRMOTOM.

**M. JEGO :** Il faut rendre ce service aux communes.

**M. CARPENTIER :** Tout à fait.

**M. JEGO :** Si l'employé communal peut ramasser, ce n'est pas la peine de mobiliser ce service. Néanmoins, certains endroits nécessitent l'intervention de plusieurs camions. Nous jouons donc dans la continuité, mais nous avons ouvert à la concurrence. Cela nous permet de faire des économies.

**M. CARPENTIER :** Les économies sont difficiles à mesurer, car les prestations ne sont pas les mêmes. Auparavant, nous n'avions pas de budget pour nettoyer les petits bois. Par ailleurs, les fréquences de la collecte sont modifiées. Nous diminuons la collecte des ordures ménagères pour augmenter la collecte sélective. Nous n'avons pas encore de réels retours. Nous espérons une augmentation des tonnages en collecte sélective qui nous amènerait des recettes complémentaires en revente de matériaux ou autres. Nous ferons le bilan en fin d'année.

**M. CLERC :** Au cours de la dernière séance nous avons parlé de la distribution des calendriers, qui seraient prêts normalement au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Mme ZAIDI :** Non, ils seront prêts mi-novembre et dans les Mairies début décembre.

**M. CLERC :** Dès le 1<sup>er</sup> janvier, le calendrier sera le site Internet.

**M. JEGO :** Non, c'est un peu plus compliqué. Ils seront prêts début novembre et mis à disposition des Mairies. Début janvier, le SIRMOTOM distribuera un document à tous les habitants pour leur rappeler les règles principales, que le calendrier a été mis à disposition de leur mairie en novembre et qu'il est consultable sur le site Internet. Auparavant nous envoyions le calendrier aux Mairies en novembre, mais certaines attendaient de le distribuer avec leur bulletin municipal de fin janvier. En conséquence, les gens n'avaient pas le calendrier durant le mois de janvier, ce qui occasionnait certains mécontentements. Nous continuerons donc à donner le calendrier aux Mairies en novembre, mais nous enverrons notre propre communication générale dans toutes les boîtes aux lettres début janvier. Il est toujours bien de rappeler nos actions. Il sera clairement écrit que les calendriers sont disponibles sur Internet et dans les Mairies depuis le mois de novembre. Les Maires qui ne les auront pas distribués devront ainsi gérer le mécontentement de leurs administrés.

**M. CLERC :** Le calendrier mis à disposition courant novembre et courant janvier intégrera-t-il les nouvelles tournées ?

**M. JEGO :** Oui. Il présentera les tournées pour toute l'année.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Elle est adoptée à l'unanimité.

<p style="text-align: center;"><b>AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A VENDRE L'HOTEL DE L'INTERCOMMUNALITE – 4 RUE EDOUARD BRANLY – MONTEREAU-FAULT-YONNE</b></p>
--

**M. JEGO :** L'hôtel de l'intercommunalité avait été décidé par un lointain prédécesseur de votre serviteur, dans un montage qui avait amené l'entreprise dans laquelle il travaillait à être l'opérateur, nous conduisant à payer ce bâtiment 1,2 M€. Nous avons cherché à en sortir avant, mais sans trouver de faille juridique pour ce faire. Il s'agissait d'un système de location/vente. Chaque année, nous payions un loyer très fort. La société X -à l'origine du portage financier- dans laquelle travaillait mon prédécesseur a fait une bonne affaire. En revanche, nous avons fait une très mauvaise affaire. Nous nous sommes retrouvés avec d'énormes sommes.

Finalement, nous avons quitté ce bâtiment pour intégrer ces locaux somptueux et pratiques !

L'hôtel de l'intercommunalité est en très mauvais état. Il nécessiterait des travaux très importants, au minimum pour 600 K€. Nous l'avons donc mis en vente, mais sans grand espoir de pouvoir en obtenir un bon prix. Finalement, une personne nous l'achète 260 K€ prix net vendeur. Evidemment, il ne faut pas déroger à cette opportunité !

Je vous propose donc de vendre ce bien 260 K€ net vendeur. Cela nous permettra de nous rembourser un peu de son coût global et surtout, de nous débarrasser de cette propriété dont nous ne savons que faire et qui risque de s'écrouler. Non seulement nous n'avons pas de travaux à entreprendre, mais en plus nous le vendons. Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté.

<p style="text-align: center;"><b>AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A CREER DEUX POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE DANS LE CADRE D'AVANCEMENTS DE GRADE</b></p>
---

**M. JEGO :** Deux de nos collaborateurs ont réussi les concours et peuvent prétendre à ces postes. Il s'agit de leur permettre de bénéficier de ces concours, faute de quoi nous découragerions ceux qui en passent ! Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

**POINT AJOUTE SUR TABLE**

<p style="text-align: center;"><b>INFORMATION : MODIFICATION DU REGLEMENT ET DE LA CONVENTION – OPERATION "DEUX POULES ET UN POULAILLER POUR REDUIRE NOS DECHETS"</b></p>
---

**M. JEGO :** Nous nous sommes aperçus que certaines familles mettaient les poules dans des clapiers de lapin. Nous avons d'ailleurs récupéré deux poules. Nous vous proposons donc d'ajouter dans le contrat d'adoption le fait que les poules doivent être accueillies dans un espace clôturé de 10 m<sup>2</sup> minimum.

Heureusement, cette façon de procéder est minoritaire. Néanmoins, cette mention permettra aussi d'éviter qu'une association de protection des animaux nous accuse de monstruosité. Bien sûr, nous aimons ces poules !

Y a-t-il des remarques ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- **Mise au point sur les délégations de Madame Andrée Zaïdi**

**M. JEGO :** Madame ZAIDI exerce deux mandats : adjointe au Maire de la Ville de Montereau et conseillère départementale. Elle est donc légalement autorisée à quelques heures d'absence. Par cette délibération, nous formalisons cette autorisation. Elle utilise bien sûr ces heures d'absence avec parcimonie et continue à faire fonctionner le Syndicat, mais cela doit malgré tout figurer au registre des délibérations. C'est de droit, nous ne pouvons pas lui refuser.

Y a-t-il des remarques ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

Y a-t-il d'autres questions diverses ?

**Mme SAGOT :** Avez-vous pensé au recyclage des panneaux photovoltaïques ?

**M. JEGO :** Nous allons nous renseigner. Je pense qu'un circuit est en place. Il doit être assez proche de celui des plaques d'amiante.

**M. CARPENTIER :** Ce matériel a de la valeur. Les métaux sont plutôt rares. Ils se recyclent.

**M. JEGO :** Monsieur CARPENTIER va faire une petite note sur les modes de recyclage pour la semaine prochaine. Vous l'enverrez à chaque membre pour que chacun en soit informé. Nous n'avons pas encore été confrontés à ce sujet, mais cela arrivera à un moment ou à un autre.

Je vous souhaite de bonnes vacances !

**La séance est levée à 19 H 20.**